

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 05 MAI 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 05 mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 31

Excusés représentés : 0

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 29 avril 2026

PRESENTS : Mme ARCIS, M. ARNAUD, Mme BERGERON, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme GRANGER, M. LAIR, M. MARCON, Mme MARCOUX, Mme MARODON, M. MASSARDIER, M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLARD

Madame Yannick BERGERON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les élections professionnelles des représentants du personnel se tiendront le 10 décembre prochain.

n° 20260505_D_108

Commission :
Administration
Générale

Objet :
Comité Social
Territorial – Elections
professionnelles
2026

La communauté de communes ayant son propre Comité Social Territorial (CST), l'organe délibérant doit se prononcer sur :

- le nombre de représentants du personnel,
- le maintien ou non du paritarisme,
- les modalités de recueil de l'avis du collège des représentants du personnel,
- la création éventuelle d'une formation spécialisée.

Pour la détermination du nombre de représentants titulaires du personnel, il convient de se baser sur l'effectif au 1^{er} janvier 2026 : A cette date, la collectivité comptait 108 agents, dont 89 femmes et 19 hommes.

En outre, une consultation des organisations syndicales est intervenue le 28 avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Fixe à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local,
- Valide une composition paritaire du CST entre les deux collèges, et ainsi de fixer à 4 le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local,
- Décide du recueil par le CST ainsi institué, de l'avis des représentants de la collectivité,
- Décide de ne pas instituer de formation spécialisée.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture Yannick BERGERON

043-244301131-20260505-20260505_D_108-DE
Reçu le 12/05/2026